



RECU EN PREFECTURE

Le 09 février 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210128-D00633010-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 janvier 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 janvier 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT.

Étaient présents en visio-conférence : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF.

Secrétaire : M. Yannick POUJET.

Étaient absents : Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 1 incluse).

Procurations de vote : Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Lorine GAGLILOLO à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY à M. Guillaume BAILLY, M. Damien HUGUET à M. Benoît CYPRIANI, M. Aurélien LAROPPE à Mme Claudine CAULET, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Christine WERTHE à M. Maxime PIGNARD, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

OBJET : 14. Centre Dramatique National de Besançon - Avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Ville de Besançon et la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté

Centre Dramatique National de Besançon
Avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020
entre la Ville de Besançon et la Sarl Airelle -
Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	18/01/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle 2018-2020 avec la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté prolongeant la durée de cette convention d'un an.

La Ville de Besançon, la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Etat soutiennent le Centre Dramatique National de Besançon au travers d'une convention pluriannuelle couvrant la période 2018-2020.

En annexe à ladite convention, sont plus spécifiquement déterminés les moyens techniques et financiers apportés par la Ville de Besançon à cet équipement labélisé.

Le prochain contrat de décentralisation liant le ministère de la Culture à la directrice Célie PAUTHE doit être signé au printemps 2021. Sur ce fondement, une nouvelle convention pluriannuelle entre les collectivités, l'Etat et le Centre Dramatique sera négociée en 2021.

Afin de maintenir les relations contractuelles entre la Ville de Besançon et le Centre Dramatique au-delà du 31 décembre 2020 et ce jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle, il est proposé de conclure un avenant d'un an à la convention en vigueur.

Dans ce cadre, l'ensemble des dispositions et soutiens restent inchangés. Pour rappel, et sous réserve du vote du budget, le montant de la subvention complément de prix allouée par la Ville de Besançon à la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté s'élève pour 2021 à 525 000 €.

La dépense sera prise en charge sur les crédits de la ligne 65-313-6574-009014-10031.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire à signer un avenant d'un an à la convention pluriannuelle 2018-2020 entre la Ville de Besançon et la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté,
- attribue une subvention de fonctionnement de 525 000 € au titre de l'année 2021 à la Sarl Airelle - Centre Dramatique National de Besançon Bourgogne-Franche-Comté

Rapport adopté à l'unanimité

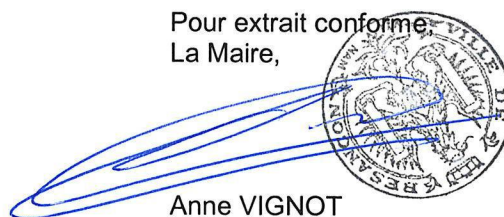
Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

AVENANT N° 3

A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2018-2020

ENTRE LA VILLE DE BESANCON

ET LA SARL AIRELLE - CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DE BESANÇON ET DE FRANCHE-COMTE

Entre les soussignés :

La Ville de Besançon représentée par son Maire, Madame Anne VIGNOT, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2021,

ci-après «La Ville »,

D'une part,

et

La SARL AIRELLE, représentée par Mme Célie PAUTHE, signataire du contrat de décentralisation du Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, gérante de la SARL AIRELLE, dont le siège social est situé rue de la Mouillère - Salle du Casino - 25000 Besançon - n° RCS : Besançon 380 510 404 - n° de gestion : 91 B 24 dûment habilitée à signer la présente convention par les statuts,

ci-après dénommée «Le CDN»,

D'autre part,

Préambule

Une convention pluriannuelle liant la Ville, la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Etat et la SARL Airelle, la Ville de Besançon et le CDN est en vigueur jusqu'au 31/12/2020. En annexe de celle-ci sont prévus les moyens techniques et financiers apportés par la collectivité pour la période 2018 à 2020.

L'article 3 de ladite convention stipule : « La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 ».

Afin de permettre la poursuite des relations contractuelles entre la Ville et la CDN jusqu'à la signature d'une nouvelle convention pluriannuelle, le présent avenant prolonge la convention en cours jusqu'au 31/12/2021.

Article 1 : Objet

Le présent avenant a pour objet de modifier la durée de la convention pluriannuelle et de ses annexes relatives notamment aux moyens techniques et financiers. Il précise à toute fins utiles le montant 2021 de la subvention de fonctionnement allouée par la Ville.

Article 2 : Durée

L'article 3 de la convention pluriannuelle est modifié. La durée de la convention est portée à 4 ans. Elle prendra fin le 31 décembre 2021.

Article 3 : Montant de la contribution financière

Le montant de la contribution financière de base allouée par la Ville en 2021 est –sous réserve de l’adoption du budget- fixé à 525 000€.

Article 3 : Modalités d’exécution.

Toutes les clauses de la convention pluriannuelle et de ses annexes s’appliquent au présent avenant dans la mesure où elles ne lui sont pas contraires.

Fait à Besançon, en 4 exemplaires :

Le

Célie PAUTHE

Anne VIGNOT

Gérante de la SARL AIRELLE
Directrice du Centre Dramatique
National de Besançon Franche-
Comté

Maire de Besançon
Présidente du Grand Besançon

ANNEXE